

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 13 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 13 décembre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
 Claude Gagnon
 Nicole Boilard
 Marco Côté
 Eddy Faucher
 Steve Rouleau

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2021-12-729

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-730

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2022;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2022 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation	
Activités de fonctionnement	22 118 363 \$
Activités d'investissement	1 515 500 \$
Tenant lieu de taxes	669 824 \$
De sources locales	3 126 180 \$
De transferts - intérêts dette Gouvernement du Québec	219 726 \$
De transferts - autres	322 323 \$
TOTAL DES REVENUS	27 971 916 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Paiement comptant d'immobilisations	1 515 500 \$
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS	1 515 500 \$
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS	26 456 416 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	4 596 329 \$
Sécurité publique	3 292 124 \$
Transport routier	3 398 550 \$
Hygiène du milieu	4 736 999 \$
Santé et bien-être	178 996 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 513 535 \$
Loisirs et culture	5 641 100 \$
Frais de financement	780 080 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 137 713 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	

Remboursement en capital - Sainte-Marie	1 937 900 \$
Remboursement en capital - Gouvernement du Québec	602 000 \$
Transfert - capital dette - Gouvernement du Québec (SOFIL)	(618 244) \$
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	1 921 656 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
AVANT AFFECTATIONS	397 047 \$

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	0 \$
Fonds de roulement	(410 000) \$
Quote-part - franchise collective	(57 302) \$
Réserve financière - vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000) \$
Dépenses constatées à taxer - escompte	38 255 \$
Surplus accumulé affecté	64 000 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(397 047)\$
SURPLUS (déficit)	0 \$

QUE la trésorière Lucie Gravel est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2022 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2022.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2022).

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-731

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE ce conseil accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 97 619 200 \$, soit 13 551 200 \$ pour l'année 2022, 64 731 000 \$ pour l'année 2023 et 19 337 000 \$ pour l'année 2024.

QUE conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LE BUDGET 2022 ET LE PTI 2022-2023-2024

Aucune personne n'assiste à la séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 33.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.